



## Modifications des heures de travail

Par **Sandrinehl**, le **13/11/2015** à **00:39**

Voilà , mes employeurs me propose un licenciement car je refuse de travailler le soir soit les vendredis ou les samedis pour le même salaire ( ré aménagement de mes heures ) seule avec deux enfants , cela fait six ans que je suis à ce poste en plein temps du matin jusqu a 16 h environ qu'elles sont les conditions de licenciement ?

Par **P.M.**, le **13/11/2015** à **08:29**

Bonjour tout d'abord,  
Un licenciement à l'amiable n'existe pas et c'est l'employeur qui en prend la décision, en revanche, il y a la [rupture conventionnelle](#)...